COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 323-CE-2433

concernant la création d'un comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-troisième réunion tenue le jeudi 5 février 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le «Plan stratégique 2009-2014 de l'UQO» et, plus particulièrement, l'orientation n° 1 visant à accroitre l'effectif étudiant en privilégiant une culture de l'excellence;

ATTENDU la volonté d'améliorer la qualité de l'enseignement tel que stipulé dans la Planification stratégique;

ATTENDU la création par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'un comité sur la qualité de l'enseignement dont le mandat consiste à proposer des moyens d'améliorer la pédagogie universitaire;

ATTENDU le rapport du comité sur la qualité de l'enseignement;

ATTENDU la résolution 380-CA-5767 qui invite la commission des études à poursuivre des travaux dans le sens des orientations contenues dans ledit rapport;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Hamdjatou Kane,

IL EST RÉSOLU:

DE CRÉER un comité institutionnel chargé de coordonner les différentes initiatives visant à la promotion d'une culture d'excellence en enseignement présidé par la doyenne de la gestion académique et le doyen des études et composé d'au moins deux professeurs, deux personnes chargées de cours et deux étudiants;

DE RECEVOIR annuellement le plan d'action et le rapport d'activités dudit comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :	
André J. Roy,	
Secrétaire général	